



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 021
Séance du 15 mars 2024

**Demande de subvention au Conseil Régional et autorisation de conventionnement :
Appel à projets 2024/2025 « Accéder à l'Enseignement Supérieur »**

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La demande de subvention au Conseil Régional et autorisation de conventionnement : Appel à projets 2024/2025 « Accéder à l'Enseignement Supérieur » telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Demande de subvention au Conseil Régional

Appel à projets 2024/2025

« Accéder à l'enseignement supérieur »

Le projet « Accéder à l'enseignement supérieur » a pour objectif de permettre à des demandeurs d'emploi d'obtenir un diplôme équivalent au baccalauréat ou la capacité en droit. Le financement régional vise des formations susceptibles de démarrer dès septembre 2024.

L'Université d'Artois répond à cet appel à projet chaque année en promouvant le dispositif du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), équivalent du baccalauréat. 2 types de DAEU sont proposés dans ce cadre : DAEU A davantage littéraire et DAEU B, plutôt scientifique. La formation est aujourd'hui dispensée en présentiel sur plusieurs pôles de l'Université (Arras, Béthune, Douai et Lens) mais également en enseignement 100 % à distance. En 2022/2023, 280 stagiaires étaient inscrits en DAEU à l'Université, dont 162 demandeurs d'emploi issus de la Région Hauts-de-France.

Sur la cohorte 2022/2023, seuls 14 % des diplômés du DAEU sont à la recherche d'un emploi à l'issue de la formation. 11 % ont retrouvé un emploi et 74 % sont en étude post-bac.

Pour 2024/2025, conformément à la volonté du Conseil Régional à déployer un aménagement du territoire inclusif, nous allons lancer une nouvelle modalité de dispense du DAEU en mode hybride avec des temps de rassemblement sur Saint Pol sur Ternoise assurés par les enseignants. Un espace au sein de l'Hôtel des Formations à Saint Pol sur Ternoise nous sera mis à disposition dans cette optique. Cette nouvelle modalité permettra à des demandeurs d'emploi domiciliés en milieu rural et assez éloignés des pôles de l'université de bénéficier de cours en distanciel mais aussi en présentiel à Arras et Saint Pol sur Ternoise. Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la convention de partenariat signé avec l'ADEFI et Ternois Com.

Montant global du projet : 730 411,17 €

Montant de la subvention demandée à la Région : 448 329 €

* Ce projet n'inclut pas les partenariats mis en place avec les Unités Pédagogiques Régionales (Rectorat de Bordeaux, Grand Ouest, Lille, PACA, Paris) pour dispenser le DAEU auprès du public en détention.